RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGERI
N° 1064 /C.A.C.

Ruhengeri, le 16-5-1951.

RUHENGERI
15469

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annéxe mon chèque N° 205566 du 11.5.51 d'un montant de 2.687,- en payement de vos factures suivantes : (relevé n° 7971)
facture n° 7553 du 22.1.51
7785 " 14.2.51.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Comptable C.A.C.,

Monsieur Genotte
à Usumbura.

Relevé

FACTURE N° 7974

LA LIBRAIRIE
A. GENNOTTE
USUMBURA

Le 30 MAR 1951 195

M CAC.
Rubengera Doit

UBELCO-ELISABETHVILLE 44503

20/1/51	m/fact: 7553	1.300 —	
14/2/ "	" 7885	1.387 —	
		2.687	

I - 4
Mud: 1.000,-
Kibe 800,-
Buh.: 887,-
2.687,-

2.687.-

Toutes nos factures sont payables dans la première quinzaine du mois qui suit la ...ation. Votre prompt ... nous obligerait.

Le 19-III 11-5-51

Ch. 20556

Ch. 21/2/1951

FACTURE

N° 7553

LA LIBRAIRIE

B.P. 170

A. GENNOTTE

B.B.A./Usa 511
B.B.A./Cost 1948

USUMBURA

Le 22/1 1951

M A T Rubengeri

Doit

	paquets p. quadrille à 130	650	—
5	paquets p. dure à 130	650	—
		1300	
	1300 frs		
	remis au courrier Van Hende		

Nous n'assumons aucune responsabilité après le depart de nos magasins marchandises, qui ne seront ni reprises ni échangées.

N° 5990

ETIRU

Ruhengeri, le 13-2-61

M C.A.C. Territoire Ruh

Nous avons l'honneur de vous envoyer

par Mbonabaza ce qui suit :

NOMBRE	DÉSIGNATION	POIDS
1 colis	papeterie	
	Bordereau No	000514
	Mbonabaza	

Le Destinataire

OTRACO
DIVISION
CHEMINS DE FER AU KIVU
C. F. KIVU

Otraco-Kivu
Bu/ № 000514

Lettre de Ch[illegible]

Station d'expédition [illegible] **Station de destination** [illegible]

Je soussigné présente à **l'OFFICE D'EXPLOITATION DES TRANSPORTS COLONIAUX** les marchandises détaillées ci-dessous pour être expédiées en PORT PENCU, à l'adresse et suivant les indications de cette lettre de chargement dans les conditions des cahiers des charges, Règlement Général des Transports et Tarifs de l'Office d'Exploitation des Transports Coloniaux et de toute autre compagnie de transport nationale ou étrangère dont elles doivent emprunter les voies ferrées, les lignes de navigation ou autres moyens de transport pour atteindre leur destination.

Je déclare connaître ces divers cahiers, Règlements et Tarifs, et admettre leur application à cette expédition.

Costermansville, le 23 Janvier 1951 *Signature de l'expéditeur :*

IMBELCO-ELISABETHVILLE 41220

Nom et adresse complète de l'expéditeur : M [illegible]
habitant à Costermansville

Nom et adresse complète du destinataire : M C.A.C. Territoire
habitant à RUTSHURU.

COLIS OU OBJETS							FRAIS DE TRANSPORT				
Marques et Numéro	Nbre de colis	Nature de l'emballage	Nature du contenu	Poids en kilos	Tarif	Poids taxé	Perçu au départ		A percevoir à l'arrivée		Observations
	1	Colis	papeterie	2							

Encaissé la somme
de [illegible]
, le 19
Le Chef de Station,

Manutention			
Enregistrement . . .			
Transit Port Kalundu .			
Divers			
TOTAL DES FRAIS	[illegible]		

TIMBRES DES GARES

AU DÉPART	A L'ARRIVÉE

Accepté colis ou wagons N°
Le 19
L'EXPÉDITEUR,

Pour l'Acceptation 19
LE PRÉPOSÉ AU DÉPART,

Reçu conforme colis ou wagons n°s
ou avec les réserves ci-après
Le 19
PRÉPOSÉ A L'ARRIVÉE,

Le 19
LE DESTINATAIRE,

DÉCLARATION DE NON RESPONSABILITÉ

J'exonère **l'OTRACO** *de toute responsabilité pour pertes, avaries ou manquants résultant du*

L'EXPÉDITEUR,

FACTURE N° 7885

LA LIBRAIRIE

B.P. 170 **A. GENNOTTE** B.B.A./Usa 511 B.B.A./Cost 1948

USUMBURA

Le 14/2 1951

M CAC Rubengeri Doit

5	classeurs à 60	360	—
20	registres à 24	480	—
1	agrafeuse	220	—
10	boites attaches 5,50	55	—
24	crayons n. bl. à 8	192	—
2	encre chine 40	80	—
		1387	—

Nous n'assumons aucune responsabilité après le depart de nos magasins des marchandises, qui ne seront ni reprises ni échangées.

CONGO BELGE

SERVICE DES TELECOMMUNICATIONS

Arrivée à 9 — T.S.F.

NUMERO	ORIGINE	MOTS	DATE	HEURE	VIA
09	ruhengeri	16/15	9	1050	

Heure : 1550

Mentions de service : off

TÉLÉGRAMME

Mod. 2/T.

berthe simon

usumbura

D Urgent
RP Réponse payée
LC Télégramme différé
NLT Télégramme lettre
TC Collationnement

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison de la correspondance privée par voie télégraphique. (Ordonnance législative n° 254/Téléc. du 23 août 1940).

309/sec 8 prier paschael rapporter deux flacons encre de chine noire territoire

Bon de commande pour la Cie
Rubengeri

---

6 clous à lance.

20 rigoites –

6 boites d'agrafes pour agrafeuse

1 agrafeuse bonne qualité

10 boites attaches.

2 douzaines crayons rouge-bleu.

Rubengeri le 6.1.51

ATA. Pochet 87

Récépissé d'un recommandé

A remplir par le déposant

Expéditeur : M ... C.A.C. Rubengera ...

Destinataire : M ... Genoth Ubumbura ...

rue ...

à ...

A remplir par l'agent des postes

Numéro du recommandé	Nature de l'objet (1)	Taxe perçue	Timbre AR.	Timbre à date
629	L	off.		RUHENGERI

(1) Indiquer le montant du remboursement, le cas échéant.

N° 21/P.